

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME ANNE FROIDEVAUX, DEPUTEE (PDC-JDC) INTITULEE "OVJ – PRODUCTION CENTRALISEE DES PERMIS DE CONDUIRE" (N°3304)**

Depuis 2003, le permis de conduire au format carte de crédit (PCC) est produit au niveau cantonal par les services des automobiles. Chaque année ce sont ainsi quelque 600'000 exemplaires, dont en moyenne 4900 par an pour le Jura, qui sont délivrés. Les matières premières, les imprimantes et les logiciels sont identiques et sont gérés et livrés par l'association suisse des services des automobiles (ci-après asa).

Pour des raisons de sécurité et de coûts de production, mais aussi du fait de la part grandement majoritaire des livraisons par voie postale, les services des automobiles ont chargé l'asa de mettre en place une impression centralisée des permis.

Le projet de réalisation centralisée des PCC a été mené par l'asa. Un appel d'offres respectant les marchés publics a été lancé. Il a été remporté par l'entreprise Intercard AG.

Les clients continueront à recevoir le PCC par voie postale au plus tard 5 jours ouvrés après leur commande auprès des services des automobiles, mais ces derniers seront libérés des charges dues aux exigences de sécurité et à la logistique allant de pair avec la production de documents de sécurité de ce type.

Grâce à la production centralisée, les services suisses des automobiles ont désormais la possibilité de faire réaliser les permis de conduire de manière efficace et selon les standards de qualité les plus élevés qui soient.

Le Gouvernement répond donc aux questions posées de la manière suivante :

- **Où étaient produits les permis de conduire jusqu'à présent ?**

Les permis de conduire étaient imprimés directement à l'Office des véhicules (ci-après OVJ) via une imprimante dédiée à cet effet.

- **Où sont-ils produits dorénavant ?**

Les permis de conduire suisses sont désormais imprimés chez Intercard AG à Urdorf, entreprise qui a remporté l'appel d'offres de l'asa. Cette entreprise est spécialisée dans l'impression de cartes avec identités sécurisées.

- **Quelles sont les raisons qui ont mené à cette centralisation ?**

La centralisation a été voulue pour des raisons de sécurité et de coûts de production, mais aussi du fait que la majorité des permis est déjà envoyée par voie postale. A noter que l'imprimante actuelle devait être remplacée car obsolète. Elle ne couvre plus les exigences de sécurité et la maintenance n'est plus assurée. Les nouveaux modèles d'imprimantes que les cantons auraient dû acquérir pour maintenir cette activité décentralisée dépassent les Fr. 100'000.- l'unité, ce qui était manifestement un engagement financier trop important et non rentable pour la plupart des cantons.

- **A combien s'élèvent les coûts de cette production ?**

L'ensemble du processus de délivrance d'un permis de conduire et tout le travail administratif lié au traitement de la demande restent entre les mains de l'autorité, à savoir les services des automobiles. Seule l'impression de la carte est centralisée auprès de l'entreprise Intercard qui facture Fr. 10.70 par PCC réalisé. Cela représente donc environ Fr. 50'000.- par année à charge de l'Etat. En contrepartie, la centralisation permet des économies. Les fournitures destinées à la confection des permis format carte de crédit ne doivent plus être achetées et stockées, la licence et la maintenance du logiciel ne sont plus à charge de l'Etat, le remplacement de l'imprimante sécurisée n'est pas à effectuer et son entretien n'est plus du domaine du canton.

- **Quels sont les éventuels gains liés à cette centralisation (coût, EPT, etc.) ?**

La centralisation de l'impression des permis de conduire évite à l'OVJ l'onéreux investissement dans une nouvelle imprimante répondant aux exigences de sécurité pour ce type d'impression (prix d'achat environ Fr. 100'000.-). Elle permet d'économiser les coûts de maintenance et réparation pour l'imprimante en question ainsi que pour le logiciel spécifique indispensable à son utilisation (environ Fr. 6'000.-/an). Cela évite également à l'OVJ de devoir acheter et stocker de manière sécurisée les consommables tels que permis de conduire vierge, hologramme CH, bande couleur, etc. Ces achats se montent à Fr. 24'000.- par année.

Concernant les EPT, l'OVJ n'a pas de collaborateur dédié à cette activité. Il faut relever que l'impression en tant que telle était réalisée par la personne en charge du traitement du dossier qui la lançait informatiquement à l'issue du processus. Désormais, le collaborateur effectue le processus comme auparavant puis envoie informatiquement de manière sécurisée les données à Intercard qui procède à l'impression du PCC et l'adresse au client.

- **La centralisation de la production d'autres documents est-elle envisagée, et si oui pour lesquels ?**

Non.

Delémont, le 16 juin 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat

  
Gladys Winkler Docourt